



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Programme régional (PR) FEDER-FSE + d'Ile-de-France

2021-2027

ORGANISME INTERMEDIAIRE REGIONAL (OIR)

Priorité : 4. / Objectif spécifique: ESO4.6. :

Appel à projets « Lutte contre le décrochage scolaire »

ANNEXE 2-a : documents obligatoires au dépôt du dossier pour la recevabilité administrative

Au moment de la demande de subvention, le service instructeur de l'organisme intermédiaire régional procède dans un premier temps à l'**analyse de la recevabilité administrative de l'opération** ; pour cela, le porteur de projet doit fournir :

A minima :

- Dossier de demande d'aide européenne (Attention ! Ne pas oublier de cocher la case « J'atteste sur l'honneur »)
- Plan de financement (équilibré)
- Document attestant de la capacité du représentant légal (signataire de la demande)
- Délégation de signature, le cas échéant
- Fiche SIRENE
- RIB/IBAN/code BIC
- Attestation de régularité fiscale délivrée par la DGFIP ou par le service des impôts des entreprises (SIE) avec le formulaire n°3666, si l'entreprise est soumise à l'impôt sur le revenu ou en ligne sur impots.gouv.fr, si l'entreprise est soumise à l'impôt sur les sociétés (*seulement pour porteurs privés*)
- Attestation de régularité sociale délivrée par l'URSSAF (*seulement pour porteurs privés*)
- Bilans comptables et comptes de résultats des 3 dernières années certifiés par une autorité compétente (*seulement pour porteurs privés*)
- Dans le cadre du taux forfaitaire 40% : le cas échéant : attestation de non-assujettissement à la TVA fournie par les services fiscaux compétents et attestation sur l'honneur, si assujettissement partiel à la TVA¹
- Documents attestant de l'engagement de chaque cofinanceur à verser une subvention
- Attestation sur l'honneur relative au respect des conditions favorisantes

Des pièces complémentaires sont exigées au regard du statut juridique du porteur de projets :

¹ L'article 64 du RPDC indique que la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) n'est pas éligible à une contribution des Fonds pour les opérations dont le coût total est supérieur à 5 000 000 EUR, TVA comprise.



Entreprises	Associations	Structures publiques	GIP
<input type="checkbox"/> Extrait Kbis ou inscription au registre ou répertoire concerné	<input type="checkbox"/> Statuts	<input type="checkbox"/> Délibération de l'organe compétent approuvant le projet et le plan prévisionnel de financement Attention, le document doit contenir l'intitulé de l'opération ou des éléments permettant de faire lien avec la demandé déposée. OU à défaut, inscription à l'ordre du jour (attention : fournir la délibération définitive pour la demande de paiement)	<input type="checkbox"/> Convention constitutive
<input type="checkbox"/> Dernière liasse fiscale complète pour l'année écoulée	<input type="checkbox"/> Copie de publication au Journal officiel ou récépissé de déclaration en préfecture		<input type="checkbox"/> Convention de la subvention globale (et avenants)
<input type="checkbox"/> Rapport/compte-rendu d'activité de l'année écoulée	<input type="checkbox"/> Composition du Conseil d'administration (statuts, CR, etc. documents datés et signés)		<input type="checkbox"/> Dernier bilan d'activité et comptes de résultats.
<input type="checkbox"/> Pour les entreprises appartenant à un groupe : organigramme précisant les niveaux de participation, effectifs, chiffre d'affaires, bilan des entreprises du groupe (datés et signés)	<input type="checkbox"/> Dernier bilan d'activité et comptes de résultats		
	<input type="checkbox"/> Pour les associations appartenant à un groupe : organigramme du groupe (daté et signé)		

En l'absence de ces pièces justificatives, la demande de subvention est déclarée incomplète et n'est pas instruite.

